

ARRETE POUR OUVERTURE DE DEBIT DE **BOISSONS TEMPORAIRE**

N° 2024/001-VA

Le Maire de la Commune de La Roque d'Anthéron.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-28.

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.3334-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique.

VU l'arrêté préfectoral du 23 Décembre 2008 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons.

VU la demande en date du 17 octobre 2023 de l'Association LIONS CLUB LA ROQUE LUBERON DURANCE représentée par Monsieur Ludovic LOINE, Président,

Article 1 - A l'occasion de l'organisation de la manifestation « Tournoi Rugby XIII Fauteuil » :

Le samedi 3 février 2024 de 10h à 16h30

Centre Sportif et Culturel Marcel Pagnol – Esplanade du Pijoret – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

L'association LIONS CLUB LA ROQUE LUBERON DURANCE est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 2 - Cette autorisation est limitée à 5 par an.

Article 3 - La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 22 décembre 2023

Le Maire :

Jean-Pierre SERRU

Acte rendu exécutoire après télétransmission en Sous-Préfecture le et de la publication sur le site internet de la Commune le Notification le

Courriels: mairie@ville-laroquedantheron.fr omt@ville-laroquedantheron.fr